

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2014

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20141215-DEL153-14-DE
Date de télétransmission : 19/12/2014
Date de réception préfecture : 19/12/2014

DELIBERATION N° DEL153-14

L'an deux mille quatorze, le 15 décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 9 décembre 2014
s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH,
C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, et MM. R. BAH,
P. BERTHOLLET, H. EL GARÈS, J. FABBRO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, Y. PERRIER,
C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. Yann BOUCLIER (Pouvoir à Chloé ROULAND en date du 15/12/14)
M. Andy DUSSERRE (Pouvoir à Pierre VERRI en date du 15/12/14)
M^{me} Véronique GOYVANNIER (Pouvoir à Chantal FERRACIOLI en date du 15/12/14)
M. Benoît LEBRUN (Pouvoir à Jacques FABBRO en date du 15/12/14)
M. Georges MORIN (Pouvoir à Habib EL GARES en date du 15/12/14)
M^{me} Christine TISON (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS en date du 15/12/14)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Stéphane DUBOIS
M. Daniel FINAZZO

M^{ME} GISÈLE LE CLOAREC A ÉTÉ ÉLUE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

**OBJET : Vente à Monsieur et Madame Ginier-Gillet des parcelles
communales A0 n° 166 - 282 - 283 - et 285 et 276p situées 4
chemin du Sonnant.**

Rapporteur : Paul BERTHOLLET

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Par délibération n°DEL080-12, en date du 20 juillet 2012, le conseil municipal a approuvé le
plan de découpage foncier des propriétés communales situées chemin du Sonnant, ainsi
que la vente des lots issus de ces divisions.

Monsieur et Madame Maxime et Ophélie Ginier-Gillet souhaitent se porter acquéreur de la maison située 4 chemin du Sonnant, du jardin attenant et de deux places de stationnement, d'une superficie de 124 m², cadastrées section AO n°166, 282, 283 et 285, ainsi que de la part indivise des espaces communs permettant d'accéder à ce terrain (AO 276p).

Il convient de formaliser cette vente.

Références cadastrales	Superficie	Propriétaire	Adresse	Prix	Accord des acquéreurs
AO 166 AO 282 AO 283 AO 285 AO 276p	124 m ² part indivise (accès communs)	Commune	4 chemin du Sonnant	178.200 €	23/10/2014

Les frais d'agence, évalués à 6.237 €, sont à charge de la commune.

Vu l'avis de France Domaine, en date du 31 octobre 2014,

Vu le plan d'arpentage établi par Sintégra géomètres experts, le 23 août 2012,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de remplacer la délibération DEL134-14 en date du 17/11/14 par la présente délibération,
- d'approuver la vente des biens précités à Monsieur et Madame Maxime et Ophélie Ginier-Gillet, au prix de 178.200 €,
- de l'autoriser à signer tous compromis, actes et documents liés à cette affaire,
- d'inscrire les sommes correspondantes au budget.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée par 22 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 15 décembre 2014.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI